



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 février 2023 18H30 A L'ORANGERIE

TRAVAUX

Validation du projet de rafraîchissement de l'Ecole Elémentaire Bernard de Ventadour.

PRÉSENT.E.S :

Mesdames Karel Arnau, Émilie Beynet, Martine Bouche, Sylvie Burgio, Carole Delafontaine, Jessie Halili, Nathalie Jasse, Naïma Ouragh, Marie-Pierre Vaselli

Messieurs Régis Agret, Steeven Arene, Maurice Benoît, Patrick Cheruel, Frédéric Daragnes, Jacques Demanse, Joseph Lo Negro

PROCURATIONS :

Thibault Baccherini à Marie-Pierre Vaselli
Huguette Denis à Martine Bouche
Mathias Durand à Nathalie Jasse

Ouverture de la séance à 18h30

Vote du PV du conseil municipal du 17 février 2023

Unanimité

TRAVAUX

Validation du projet de rafraîchissement de l'École Élémentaire Bernard de Ventadour.

Intervention de Monsieur le Maire :

I - Réalisations Écoles et Zone Scolaire, Sportive et Culturelle

Nous avons réalisé la rénovation énergétique de l'école élémentaire et lancé le projet de la maternelle, crée des énergies renouvelables par la pose des panneaux photovoltaïques sur les toitures des deux écoles et de ce fait, nous avons non seulement apporté du confort aux utilisateurs mais également réalisé des économies d'énergie... la réduction des consommations et de la facture énergétique tout en réduisant les impacts environnementaux.

Mais aussi, agi pour préserver la qualité de l'air par l'aménagement de la zone scolaire, sportive et culturelle en éloignant la voiture et en privilégiant l'accès piétons et cycliste, mis en place le cartable vert (fournitures scolaires environnement NF/FSC).

S'ajoute à cela, le bio au restaurant scolaire avec des circuits courts.

Cette intervention me parait nécessaire afin de préciser par nos actes notre politique environnementale et notre politique de soutien à l'école et à leurs utilisateurs Et nous avons la volonté de progresser sans cesse, mais pas n'importe comment.

II - Le budget 2023

J'ai présenté le budget 2023, le 17 février dernier en conseil municipal et il a été adopté à l'unanimité.

Pour ce qui concerne ce soir, ce sont, 70 000 euros qui ont été affectés à la section investissement pour le début de l'opération École Élémentaire Bernard de Ventadour, confort été/hiver et végétalisation de la cour.

Dès le vote du budget, j'ai demandé aux élu.e.s de la commission travaux de réagir rapidement pour permettre de réaliser des travaux avant les futures chaleurs d'où la commission travaux d'hier et le conseil municipal d'aujourd'hui.

III – Nos engagements, nos objectifs

Les subventions pour la rénovation énergétique de nos bâtiments communaux et donc pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire ont été obtenues dans le cadre du plan national de relance et de résilience afin d'améliorer la performance thermique et énergétique du bâtiment et nous permettre de réaliser des économies en fonctionnement tout en diminuant la FACTURE ÉNERGÉTIQUE D'AU MOINS 30%.

C'est pour cela que dans chaque dossier de subvention un diagnostic de performance énergétique est établi sinon, le dossier est irrecevable et donc n'obtient aucune subvention

Nos réalisations sur l'école élémentaire NE DOIVENT EN AUCUN CAS BOULEVERSER L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION sous peine de remise en cause de l'attribution des subventions.

Pour ce qui est de NOS OBJECTIFS, il est impératif d'être en conformité avec la politique énergétique et environnementale de nos partenaires : l'ADEME, l'ÉTAT, LE CONSEIL RÉGIONAL, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND AVIGNON et de ce fait, avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), le Fonds Vert, le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), le Contrat Territorial Occitanie (CTO) et la partie Environnement de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local du Grand Avignon.

Le PCAET a pour objectif stratégique, entre autre, de réduction de 50% des consommations énergétiques du territoire à l'horizon 2050 (-20% à l'horizon 2030), d'accompagner les Communes et le Grand Avignon vers la sobriété et la performance énergétique de leurs bâtiments, de moins consommer (sobriété énergétique), d'agir sur le comportement des usagers et de mettre en place des équipements de régulation, de mettre en œuvre des actions simples et à effet immédiat.

Penser efficacité énergétique c'est :

Des travaux d'isolation des bâtiments,

Du bioclimatisme,

Amélioration des rendements, des équipements etc...

Développer les énergies renouvelables sur le bâti dans une optique de mix énergétique.

Lutter contre les îlots de chaleur (désimperméabilisation, végétalisation) pour accroître le confort d'été en limitant les impacts environnementaux.

IV – Nos partenaires

L'État – Le Fonds Vert, Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

Entre autres, renforcer la performance environnementale, effectuer la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux. Dans le prolongement du plan de relance (France Relance Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la rénovation thermique), le fonds vert vient soutenir l'effort en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales afin d'atteindre une réduction de moins 30% des émissions de gaz à effet de serre avec un objectif moyen de -40%.

Par la rénovation énergétique des bâtiments publics et la baisse des émissions de gaz à effet de serre, les collectivités et LA COMMUNE DE SAUVETERRE jouent un rôle exemplaire en faveur du climat.

Elles diminuent leur consommation d'énergie

Elles émettent moins de gaz à effet de serre

Elles réduisent leur facture énergétique

La rénovation énergétique des bâtiments publics correspond à l'ensemble des travaux réalisés sur les bâtiments communaux visant à diminuer leur consommation énergétique.

PRÉCONISATIONS DE L'ADEME – Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

« L'objectif est avant tout d'arriver à concilier confort et réduction des consommations du bâtiment, et d'éviter que la chaleur ne s'accumule. Des pics ponctuels seront toujours possibles, il faut intervenir rapidement pour **éviter l'accumulation de chaleur**.

Plusieurs axes sont en effet à étudier, car selon l'orientation des salles de classe ou d'activités, de la cour,

A privilégier par ordre de priorité :

- Mettre en place des protections extérieures – avancées de toiture, pergolas - à bien dimensionner pour ne pas réduire l'apport de lumière l'hiver dans les différentes salles
- Surventiler la nuit lorsque la différence de température le permet
- Installer des brasseurs d'air dans les classes pour apporter du confort par simple effet d'accélération du déplacement de l'air et, du même coup, perte de chaleur au niveau de la peau
- Désimperméabiliser et végétaliser la cour, mais aussi les abords des salles identifiées comme posant le plus de problèmes (avec des végétaux à feuilles caduques)

Faire une **étude dite 'de simulation thermique dynamique'** permettrait de faire une analyse fine salle par salle de l'impact de ces différentes solutions par rapport à la situation actuelle, de simuler des scénarios de température plus extrêmes, et d'en faire une estimation du coût (**Nous avons déjà réalisé cette étude pour laquelle je me permets de rappeler que l'opposition en conteste l'utilité POURTANT RECOMMANDÉE PAR L'ADEME**)»

Vous l'avez compris, l'opération de confort été/hiver des classes de l'école élémentaire est une opération d'ensemble qui doit être réalisée dans son intégralité conformément aux réglementations, aux obligations et en concordance avec les politiques énergétiques de l'ensemble de nos partenaires ADEME, ÉTAT, RÉGION, DÉPARTEMENT, GRAND AVIGNON.

Comme, d'ailleurs, nous l'avons toujours fait et continuerons à le faire notamment par la rénovation énergétique de la Résidence Maya Séverin et l'Orangerie prévus en 2023.

V – Les obligations du décret tertiaire

Le décret tertiaire fixe des obligations de réduction de la consommation d'énergie finale aux bâtiments tertiaires (publics comme privés) de 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050.

Il s'agit de la principale mesure prise dans ce domaine pour mettre notre Pays sur la trajectoire de la neutralité carbone.

LA LETTRE DE MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE DU GARD, dont les membres du Conseil ont été destinataires et que je vais vous lire.

LES FUTURS PROJETS

Ne pas respecter nos obligations de réduction de consommations d'énergie serait de nature à compromettre très sérieusement les aides et subventions de nos partenaires, y compris pour nos futurs projets communaux.

Parole à l'opposition, Mathias Durand a rédigé une intervention lue par Nathalie Jasse :

*« Bonjour à tous les membres du conseil municipal
Je fais suite à la commission Travaux d'hier soir pour nous positionner sur le rafraichissement de l'école élémentaire afin de permettre aux élèves, enseignants et agents de travailler dans de bonnes conditions. Durant ces dernières années, nous avons recensé des températures supérieures à 30°.*

Pour nous positionner nous avons pour comparaison 2 devis pour l'installation d'une climatisation réversible dite aussi PAC air/air, d'un montant compris entre 15 700 et 25 000 € et 1 devis estimatif reçu le soir même de la commission d'une PAC air/eau sur ventilo-convecteur plafonnier. Devis estimatif de 63.242.40 € TTC « à affiner en fonction de l'avancement du projet et des évolutions de prix ». 1 seul devis, de plus est, estimatif sans pouvoir affirmer que le prix ne sera pas revu à hausse.

L'installation d'une PAC permettrait à la commune de bénéficier de 50% de subventions du Grand Avignon contrairement à l'installation d'une climatisation non réversible.

Lors du vote du budget la somme de 70 000 € a été affectée avec une subvention de 15 000 € de la part du Grand Avignon. Cette subvention ne correspond pas au 50% annoncée. Quand bien même cette subvention serait accordée à notre commune (de l'ordre de 26 000 € selon devis estimatif en notre possession), l'auto-financement pour la commune serait de l'ordre de 37 000 € - supérieur donc à l'installation d'une pompe à chaleur air/air.

*Monsieur le Maire, vous nous avez également dit, lors de cette commission Travaux, que si notre choix s'orientait vers une climatisation réversible (PAC air air), la commune ne pourrait prétendre de la part de ses partenaires financiers **à aucune subvention pour le projet complet** de rafraichissement de l'école comprenant dans ses autres phases la végétalisation de la cour et les ombrières pour pallier la chaleur des bâtiments durant la période chaude de la saison. J'ai bien regardé le mail que la préfecture nous a fait parvenir et je vous confirme que nous ne serons en aucun cas impactés. La demande à été faite sur une simple climatisation. Il faut vraiment être précis dans nos demandes, le choix proposé pour le rafraichissement de l'école se porte sur une climatisation réversible, dite aussi PAC air/air.*

La nuance est grande, une simple climatisation à effectivement un bilan écologique négatif, alors qu'une climatisation réversible elle est avec un bilan écologique positif.

Afin de rassurer tous les membres du conseil municipal, je vous fais parvenir le document de l'Ademe qui valide l'utilisation d'une climatisation réversible appelée aussi PAC AIR/AIR.

Ce document vous permettra de faire valider le système de la climatisation réversible au sein du grand Avignon et de la préfecture. Il vous permettra aussi d'obtenir une subvention de 50% sur la pose du système de climatisation réversible. Soit un coût pour la commune inférieur à 15k€.

L'Ademe, ne valide effectivement pas la climatisation non réversible mais pousse l'installation de solution de chauffage avec un COP supérieur à 1. Nous sommes donc avec le système de climatisation réversible bien dans la préconisation de l'Ademe et avec le moyen le moins coûteux et le plus efficace pour rafraîchir.

Comme le démontre le document de EDF, la meilleure solution de rafraîchissement est la PAC air/air, je serai donc contre le système de pompe à chaleur et pour le système de climatisation réversible.

Le système de climatisation réversible et la solution technique adaptée au rafraîchissement de l'école élémentaire tout en respectant l'écologie ainsi que l'économie. »

Monsieur le Maire reprend la parole pour conclure :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, je vous demande de continuer à respecter nos engagements en faveur de la transition énergétique, de continuer à réduire nos consommations énergétiques, de continuer la rénovation énergétique de nos bâtiments communaux en respectant la réglementation et nos obligations, de continuer notre politique de soutien de l'école et du confort des écoliers, des enseignants, du personnel communal etc...

EN APPROUVANT LE PRINCIPE D'INSTALLATION D'UNE POMPE À CHALEUR ET CHARGER LA COMMISSION TRAVAUX DE SON APPLICATION

Des débats ont suivi ces deux interventions durant lesquels il n'a pas été possible de dégager un vote sur la question posée par Monsieur le Maire à savoir, climatisation classique ou pompe à chaleur, Monsieur le Maire souhaitant que la question technique reste à la charge de la Commission travaux qui devra déterminer quel est le meilleur système à adopter.

En l'absence de consensus sur la question posée par Monsieur le Maire et en accord entre les parties, la séance est suspendue sans vote à 19h07.